

**ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

N°2023- 29/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par la société EUROVIA à Pèriers, pour des travaux d'aménagement du bourg de Marigny du lundi 03 avril 2023 au lundi 17 avril 2023 de 8h à 18h rue Auguste Eudeline.

CONSIDERANT la sécurité à mettre en place pendant le déroulement des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement rue Auguste Eudeline.

ARRETE

Du lundi 03 avril 2023 8h au lundi 17 avril 2023 18h

Article 1 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Auguste Eudeline à Marigny du lundi 03 avril 2023 au lundi 17 avril 2023 de 8h à 18h.

Article 2 : Une déviation pour se rendre route de saint Sauveur Lendelin sera mise en place de la rue du capitaine Daireaux vers la rue de Carantilly jusqu'au rond-point du Poteau. Puis de la route départemental D972 direction Coutances à la route départementale D302 en direction de Le Lorey puis la route de saint Sauveur Lendelin.

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par l'entreprise pour matérialiser ces interdictions.

Article 3 : Le maire et le commandant de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 31 mars 2023

Le Maire,  
Fabrice LEMAZURIER

